

CARNETS CITOYENS

À Châteauroux, un tribunal fictif contre le cyberharcèlement

Laurent Grzybowski publié le 25/01/2017



Pour sensibiliser les plus jeunes aux différentes formes de harcèlement et les aider à prendre conscience de leur responsabilité, la Maison des droits de l'enfant organise des jeux de rôle dans les établissements scolaires.

Chaînes d'insultes via SMS, lynchage sur Facebook, montages photographiques, commentaires menaçants sur les blogs... Depuis l'émergence des nouvelles technologies, les rapports entre adolescents témoignent parfois d'une violence hors-norme. Allant dans certains cas jusqu'au cyberharcèlement. Près d'un quart des moins de 18 ans dit avoir déjà été victime d'insultes ou de rumeurs sur les réseaux sociaux et le moindre conflit, via les nouvelles technologies, prend une ampleur qu'il n'aurait pas pris hier. Un phénomène qui inquiète les spécialistes, convaincus que seuls les parents peuvent inverser cette tendance, en accompagnant les enfants dans leurs activités numériques. Mais à Châteauroux, dans l'Indre, la Maison des droits de l'enfant veut aussi responsabiliser les plus jeunes.

Depuis quatre ans, pour désacraliser la justice et initier les élèves à leurs droits et devoirs, cette association locale de protection des droits de l'enfant organise dans les collèges et les lycées du département, des séances de

reconstitution d'une audience de tribunal pour mineur. Elles sont proposées à tout type d'élèves, des classes en difficultés, comme les SEGPA, aux classes plus traditionnelles. Ces séances durent trois heures, au cours desquelles les jeunes (de la 4ème à la Terminale) jouent le rôle des différents partis : assesseurs, avocats, procureur, gendarmes, témoins, prévenu et victime... Seul le rôle du juge est assuré par un ancien avocat du Barreau afin de rendre plus crédible et plus officielle la reconstitution.

À l'issue de la séance, le débat est ouvert et les jeunes peuvent alors poser des questions ou partager leurs impressions. Ces séances ont pour double but d'aller à l'encontre des préjugés et des idées reçues, mais aussi de responsabiliser les adolescents dans leurs actes. Et de leur rappeler que le tribunal pour enfants conjugue deux rôles : l'un, répressif, l'autre, éducatif. « La première chose que les enfants doivent apprendre, c'est à respecter l'image d'autrui », commente Walther Kindts, co-président de l'association et initiateur du programme. « Ils n'ont absolument pas conscience que l'image de leurs camarades ne leur appartient pas et qu'ils n'ont pas le droit de la diffuser via les nouvelles technologies. »

À l'origine, les bénévoles de la Maison des droits de l'enfant avaient imaginé mettre en place un théâtre-forum, mais cela impliquait d'avoir recours à des intervenants extérieurs (des intermittents du spectacle), avec un coût que l'association ne pouvait assumer. Les audiences de justice pour mineurs se déroulant toujours à huis clos, il est apparu plus positif d'offrir aux jeunes une approche la plus authentique possible de cette justice particulière, dans le cadre d'une formation citoyenne. En favorisant la prise de parole individuelle – ce qui représente pour la plupart des jeunes une réelle difficulté – et en optant pour les jeux de rôle. « Minorité n'est pas synonyme d'irresponsabilité », insiste Walther Kindts qui rappelle que la justice des mineurs est encore régie dans ses grandes lignes par l'Ordonnance de 1945. « Le double rôle du juge des enfants y est clairement défini : il a une dimension répressive et une dimension éducative, complètement ignorée des jeunes. »

Une séance type comporte plusieurs étapes. Il y a d'abord la mise en place de l'audience, avec une présentation rapide de la justice des mineurs et de la composition du tribunal. Une quinzaine d'élèves sont mis à contribution pour jouer les différents rôles. Ces derniers sont répartis en trois groupes, encadrés par un animateur de la Maison des droits de l'enfant : un groupe « victime » (partie civile, avocat, parents, témoins), un groupe « prévenu » (accusé, avocat, éducateur, parents, témoins) et un groupe « tribunal » (procureur, huissier, greffier, assesseurs, gendarmes). « L'objectif de cette préparation est d'aborder le déroulement de la séance, mettre en condition les différents protagonistes afin qu'ils soient le plus naturels et crédibles lors de l'interrogatoire par le président », précise Walther Kindts. La séance s'ouvre solennellement par l'arrivée du tribunal dans un silence absolu. Les élèves ne sont plus dans une classe, mais dans la salle d'audience du tribunal. La séance est présidée par un ancien avocat au Barreau qui revêt une robe pour l'occasion.

Tout est scrupuleusement respecté par rapport à un vrai tribunal : la disposition de la salle et le déroulement de l'audience. Le scénario type qui est présenté est soumis à l'autorité juridique afin d'être le plus proche possible de la réalité, tant sur le fond que sur la forme. La séance se termine par une délibération du tribunal (le président et les assesseurs). Après l'énoncé du délibéré, les animateurs de la Maison des Droits de l'Enfant s'efforcent de répondre à toutes les questions (ressenti, difficultés d'expression, questions techniques. Il s'agit également d'aborder, durant une vingtaine de minutes, les à priori, les lieux communs véhiculés sur la justice des mineurs par les jeunes eux-mêmes ou par leurs parents. Ce moment permet aussi d'approcher sans stigmatiser les notions, quelquefois difficiles, de responsabilité, de sanction, d'éducation.

D'autres thèmes que le cyberharcèlement sont parfois évoqués : la dégradation de biens privés, le vol avec recel ou les actes racistes. Depuis le lancement de cette opération, l'association qui compte douze bénévoles actifs est intervenue dans une cinquantaine de classes, auprès de 1 300 élèves. « La réalisation de ce projet n'est possible que parce qu'il s'intègre au programme des activités des élèves », témoigne Walther Kindts. « Cette sensibilisation ne peut aboutir que si elle est précédée et suivie par le travail et l'accompagnement des professeurs. »

Créée en 1998, la Maison des droits de l'enfant de Châteauroux s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des plus jeunes. Sa philosophie et son action sont fondées sur la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989. Avec trois objectifs : œuvrer pour la protection de l'enfant, en l'aidant à faire respecter son droit à l'identité, à l'amour et au respect à l'abri de toute discrimination, en contribuant à le protéger contre toutes formes de maltraitance et de comportements déviants et dangereux ; favoriser son développement et son épanouissement, en favorisant son plein accès à l'information, à la santé, à l'éducation et aux loisirs, en lui permettant de penser et d'exprimer librement son point de vue ; offrir un regard et une ouverture sur la vie des enfants du monde, en développant son esprit critique.

Tout au long de l'année, la Maison des droits de l'enfant propose un accueil individualisé pour les enfants ou les parents, un centre de ressources documentaires et d'information ouvert à tous, mais aussi une aide aux devoirs et à la scolarisation, ou encore de la sensibilisation à la non-violence par le biais de jeux coopératifs. Elle anime aussi une bibliothèque solidaire afin de rapprocher du livre des populations qui en sont éloignées pour des raisons économiques ou culturelles. Près de 60 000 ouvrages ont déjà été collectés, dont une partie a été envoyée en Afrique et l'autre, répartie dans des points relais locaux comme les épiceries solidaires, les centres de santé ou les prisons. « Le point commun de toutes nos actions, c'est de permettre aux jeunes de découvrir que défendre ses droits, c'est aussi prendre conscience de ses devoirs envers les autres », conclut Walther Kindts. Pour qu'ils deviennent des adultes responsables et solidaires.

> Pour en savoir plus :

Maison des droits de l'enfant, 48 boulevard Arago, 36000 Châteauroux.

Tél : 09 52 10 52 14

Courriel : mde.chateauroux@free.fr

Site : www.maisondesdroitsdelenfant.ouvaton.org

> Retrouvez Walther Kindts, co-président de la Maison des droits de l'enfant, dans l'émission Carnets de campagne diffusée vendredi 27 janvier à 12h30 sur France Inter, animée par Philippe Bertrand.



© Malesherbes Publications